

République française - Département du Tarn
**Délibérations du conseil municipal
de la Commune de Saint Lieux les Lavaur**

Nombre de membres	Séance du mardi 22 septembre 2026
<u>Membres en exercice</u> : 15 <u>Présents</u> : 13 <u>Votants</u> : 14 Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0 <u>Date de la convocation</u> : 16 septembre 2026	Le vingt-deux septembre deux mille vingt-six à 20 heures 00 le conseil municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel, sous la présidence de Monsieur Daniel ARMENGAUD, Maire. <u>Présents</u> : Monsieur Gilles CORMIGNON, Monsieur Daniel ARMENGAUD, Madame Chloé SOULAYRAC-GELIS, Monsieur Franck BRETEAU, Madame Sylvie RAYSSEGUIER, Monsieur Francis BACCHIN, Madame Nathalie CAUWET, Madame Sandrine ODON, Monsieur Christophe BREST, Monsieur Xavier BOULARD, Madame Laetitia LARTIGUE, Monsieur Laurent TONON, Madame Laetitia FAUX <u>Représenté</u> : Monsieur Pascal FLAHAUT représenté par Monsieur Christophe BREST <u>Excusée</u> : Madame Adeline MOULIS <u>Secrétaire de séance</u> : Monsieur Francis BACCHIN
Acte rendu exécutoire après transmission en Sous-Préfecture le 24 SEP. 2026 et publication le 24 SEP. 2026	

Délibération n° DE_59_2026

Objet :

Dénomination et numérotation de voie lotissement « en Parpan » - Impasse PLA CAOUSIT

M. le Maire informe l'assemblée qu'un permis d'aménager n° PA081261250003 a été accordé pour le lotissement « en Parpan », sur la parcelle ZB 356 située route de Saint-Sulpice, à SAS 2F HABITAT (51 rue du capitaine Bastiani, 81310 Lisle-sur-Tarn) le 19 juin 2025.

Pour faciliter l'accès des secours et la distribution du courrier, il convient de dénommer et numéroté cette voie.

Le conseil municipal ainsi informé

- Vu le permis d'aménager n° PA081261250003 accordé pour le lotissement « en Parpan » à SAS 2F HABITAT (51 rue du capitaine Bastiani, 81310 Lisle-sur-Tarn) le 19 juin 2025,
- Considérant que le conseil municipal est compétent pour nommer les voies sur le territoire de la Commune ;

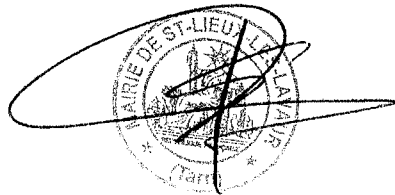
Après en avoir délibéré, par 14 voix

- Décide de nommer la voie du lotissement « en Parpan » correspondant à la parcelle cadastrée ZB 356 tel que le plan annexé, «**Impasse Pla Caousit** ».
- Décide d'affecter un numéro à chaque lot, tel que le tableau ci-annexé.

Date de transmission de l'acte: 24/09/2026
Date de reception de l'AR: 24/09/2026
081-218102614-DE_59_2026-DE
A G E D I

- Habilité M. le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'application de cette décision.
- Demande à M. le Maire d'informer de cette nouvelle dénomination et numérotation :
 - o le service du cadastre,
 - o la SAS 2F HABITAT,
 - o le service d'incendie et de secours du Tarn,
 - o la gendarmerie de Saint-Sulpice-la-pointe,
 - o les services de la Poste.
- Informe que cette délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif de Toulouse dans les deux mois qui suivent sa transmission au Représentant de l'État et sa publication.

Pour extrait conforme,
Saint-Lieux-lès-Lavaur, les jour, mois et année susdits
Le Maire
Gilles CORMIGNON



Le secrétaire de séance
Monsieur Francis BACCHIN

A handwritten signature, likely of Francis Bacchin, is written in ink.

Date de transmission de l'acte: 24/09/2026

Date de reception de l'AR: 24/09/2026

081-218102614-DE_59_2026-DE

AGEDI